

**CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS  
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE  
DE LA DORDOGNE**

Entre

Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Dordogne (C.D.D.P.) représenté par son Directeur, sur autorisation de M. le Directeur du C.R.D.P. d'Aquitaine,

Et

Le Collège – Le Lycée – Le Lycée Professionnel : .....

Représentée par .....Principal - Proviseur, sur autorisation du Conseil d'Administration en date du .....

Considérant l'accroissement des services rendus par le CDDP de la Dordogne, notamment l'augmentation importante des interventions à destination des établissements scolaires,

Considérant l'effectif 2009-2010 de l'établissement, soit .....élèves,

Il est convenu :

L'Etablissement précité versera au C.D.D.P. de la Dordogne une contribution forfaitaire

de.....€

En contre partie, le C.D.D.P. s'engage à prêter gratuitement à tous les enseignants de l'établissement l'ensemble des produits documentaires du Centre, à intervenir auprès des enseignants demandeurs de services divers.

Fait à ....., le .....

Le Directeur du C.D.D.P

Le Chef d'Etablissement,

Max GAILLARD

*Convention à retourner signée au :*

*CDDP de la Dordogne,  
4 bis rue Albert Pestour – 24000 PERIGUEUX*

*Une facture sera établie par nos soins en fonction de vos indications (exercice 2009 ou 2010)*